

Compte rendu de séance

Séance du 13 Octobre 2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
06/10/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du : 18/10/2017

L'an 2017, le 13 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BERRUYER Cyrille, M. BELLIER Dany, Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, M. PELÉ Rémy, Mme ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan

Excusés : M. PRIOUL Dominique, Mme LEGRAND Sandrine
Absent(s) : M. MACÉ Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. BELLIER Dany

Objet(s) des délibérations

2017 -057 - Mairie : changement du matériel informatique
2017 -058 - Assainissement : Tarifs 2018
2017 -059 - Soutien à la proposition de l'AMRF " Irma " : Les Maires ruraux de France solidaires avec les territoires ultra-marins " :
2017 -060 - Dossier NEOTOA

2017 -057 - Mairie : changement du matériel informatique

Après avoir pris connaissance des différents devis reçus en mairie, le conseil municipal accepte la proposition de BERGER LEVRAUL. Le montant à financer de 1638.75€HT se fera par une location, avec une gestion évolutive dans les 36 mois, pour un montant de 50.29€HT par mois, avec la société CORHOFI. L'abonnement pour la bureautique (104€/an) et le système de sauvegarde (235.20€HT/an) seront à financer près de BERGER LEVRAULT.

2017 -058 - Assainissement : Tarifs 2018

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs assainissement pour l'année 2018

Après délibération, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs pour 2018, à savoir :

1. Part fixe : 25€
2. Part forfaitaire : 1.70€par m3
3. Branchement au réseau d'assainissement collectif : 1000€

2017 -059 - Soutien à la proposition de l'AMRF " Irma " : Les Maires ruraux de France solidaires avec les territoires ultra-marins " :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition des maires ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France
- Croix rouge
- Secours populaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De verser une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma ;
- Décide de reverser la somme de 300 euros sur le compte de la structure « Croix Rouge »

2017 -060 - Dossier NEOTOA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Office Public d'Habitat d'Ille et Vilaine – NEOTOA se propose de réaliser une opération de construction de 5 logements locatifs sociaux (5T3) destinée à répondre en particulier aux demandes des personnes âgées.

Le bailleur a fait savoir à la collectivité que l'équilibre de son opération nécessite une intervention financière de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- Décide de faire construire 5 logements locatifs sociaux (3 P.L.U.S. et 2 P.L.A.I.O.) sur le terrain cadastré section AC parcelle 47 & 48, d'une superficie de 1371m²
- Décide de confier la réalisation de ce projet à l'Office Public d'Habitat D'Ille et Vilaine – NEOTOA
- Demande l'inscription de l'opération dans la programmation 2018 du logement social ;
- Décide que la Commune accepte de céder le terrain désigné dans le plan joint, à l'Office public d'Habitat d'Ille et Vilaine – NEOTOA, au prix de 24000€HT en raison du caractère social de l'opération.
- Décide que la Commune prendra à sa charge la réalisation de l'ensemble des travaux de VRD (y compris les branchements) et des espaces communs de l'opération.
- Décide d'exonérer l'Office Public d'Habitat d'Ille et Vilaine – NEOTOA de taxes d'aménagement
- Décide que l'acte de cession du terrain sera dressé en la forme administrative et rédigé par l'Office Public d'Habitat d'Ille et vilaine – NEOTOA
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette opération, notamment les actes d'acquisition auprès de Foncier de Bretagne et de cession auprès de l'Office Public d'Habitat d'Ille et vilaine – NEOTOA.

Questions diverses :

Contrat de maintenance défibrillateurs

La société CARDIAC SCIENCE propose un renouvellement du contrat à 200€HT par défibrillateur et par an. Contrat d'un an, renouvelé par tacite reconduction.

CMDB par mail, nous informe qu'il envisage de créer un service commun en début 2018 : « Les services de Couesnon Marches de Bretagne pourraient s'occuper de la maintenance des défibrillateurs (moyennant participation financière), sans l'achat des batteries et des électrodes. » Le conseil municipal décide de demander à CMDB (Couesnon marches de Bretagne) de faire une proposition financière pour la maintenance des deux défibrillateurs.

Mesure qualité de l'air dans les bâtiments scolaires et périscolaires

Obligation à partir du 1^{er} janvier 2018. Solliciter trois cabinets compétents pour réaliser cette mission.

Information SMICTOM

Mme MEIGNAN informe le conseil municipal qu'une fusion entre les SMICTOMS de Fougères et de Vitré va se faire pour la partie « traitement des déchets ». Les deux SMICTOMS restent indépendants pour la partie « collecte des déchets »

Passage piétons "route de Rimou"

Voir pour l'aménagement d'un trottoir en bordures béton « route de Rimou ». Demander un devis à Couesnon marches de Bretagne et un au parc départemental.

Proposition Ouest France : Panorapresse

Le conseil municipal refuse la proposition, vu le coût élevé.

Travaux Assainissement Mme BOURSIN

Mme BOURSIN, domiciliée au 4, rue de l'église, demande une autorisation afin de réaliser des travaux pour se raccorder au réseau d'assainissement. Accord du conseil municipal pour les travaux devant son habitation, mais remise en état du tri couche à sa charge.

Date commission fleurissement et commission des chemins : 28 octobre à 14H à la mairie

Demande "rue des mimosas"

Demande pose de STOP et ligne blanche « rue des mimosas » : Faire un arrêté de circulation et prévoir l'achat d'un panneau STOP

Visite de Mr le Sous-Préfet

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur el sous-préfet sera présent sur le territoire de la commune, le mardi 24 octobre à partir de 14Heures. Au programme : Présentation des travaux communaux réalisés, Présentation des projets et visite de trois entreprises.

Séance levée à: 22:00

*En mairie, le 19/10/2017
Le Maire
Yves LERAY*